



Le Saint-Siège

***DISCORSO DI GIOVANNI PAOLO II
AL SIGNOR ANDRÉS CÁRDENAS MONJE, NUOVO AMBASCIATORE
DELLA REPUBBLICA DELL'ECUADOR PRESSO LA SANTA SEDE****

Giovedì, 5 gennaio 1989

Monsieur l'Ambassadeur,

C'est avec vive satisfaction que je reçois les Lettres de Créance qui vous accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de l'Équateur près le Saint-Siège. En vous souhaitant une cordiale bienvenue, il m'est agréable de vous réitérer l'affection profonde que j'éprouve pour tous les fils et filles de la noble nation de l'Équateur.

Au salut déférent que M. le Président constitutionnel, le Dr Rodrigo Borja Cevallos, a voulu me transmettre par votre intermédiaire, je réponds par une reconnaissance sincère et vous prie de bien vouloir lui présenter mes meilleurs vœux ainsi que l'assurance de ma prière au Très-Haut pour la prospérité et le bien spirituel de tous les habitants de l'Équateur.

Vos paroles, M. l'Ambassadeur, me sont particulièrement agréables et m'ont permis de revivre les différentes étapes de mon voyage pastoral dans votre pays. Les sincères manifestations de foi et d'espérance qui eurent lieu à Quito, Cuenca et Guayaquil me reviennent en mémoire, car j'ai pu y apprécier les valeurs les plus authentiques de l'âme équatorienne.

Au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis, de lourdes et soudaines difficultés ont mis à rude épreuve le caractère du peuple équatorien, tant à cause de catastrophes naturelles, qu'en raison de facteurs de diverses natures qui ont empêché la réalisation de ces nombreuses aspirations légitimes. Mais, malgré tout, il a maintenu le refus du choix de la violence et a consolidé les institutions politiques qui essaient de répondre à une profonde vocation démocratique.

Le cheminement vers un ordre plus juste veut passer en Équateur par la consolidation des libertés

publiques, en accord avec une plus grande protection des droits qui concernent la dignité des personnes, considérées individuellement et collectivement. Avec l'aide de Dieu et l'effort responsable et généreux des citoyens, nous avons confiance dans la fécondité de ce programme, qui répond aux besoins fondamentaux, humains et chrétiens, de l'homme et de la société.

Le gouvernement que vous représentez a annoncé ouvertement sa proposition de s'engager dans l'amélioration de l'État de droit, dans une démocratie partagée tant au niveau politique qu'économique, pour contribuer ainsi à la validité d'un ordre social plus juste. D'autre part, il a voulu se détacher de ces prétendus idéaux qui postulent la conciliation de l'activité politique et des valeurs éthiques: en effet, selon la saine tradition des principes fondés sur l'éthique chrétienne, la réalisation, le maintien et l'exercice du pouvoir public ne peuvent être conçus comme résultant de forces égoïstes opposées, mais doivent être imprégnés, tant dans les lignes maîtresses que dans les méthodes, par un souci de service sincère et efficace au bien public. D'où la remise en vigueur nécessaire des valeurs fondamentales et de la coexistence sociale, comme le respect de la vérité et l'engagement résolu pour la justice, le renforcement des liens de solidarité, la rationalisation équilibrée de la dette publique; tout cela dans une concertation honnête de l'initiative publique et privée qui ouvre, en Équateur, de nouvelles voies au développement économique et social.

Les liens qui, depuis les origines mêmes, ont uni l'Équateur au Siège Apostolique, sont multiples et très profonds. Avec le respect dû aux institutions et aux autorités, l'Église continuera inlassablement sa mission de promotion et d'encouragement de toutes ces initiatives qui servent la cause de l'homme, citoyen et enfant de Dieu. En effet, les valeurs de la personne, surtout le respect de sa dignité, doivent influencer les relations entre les individus et les groupes afin que les droits légitimes de chacun soient protégés et que la société puisse bénéficier de stabilité et d'harmonie.

L'Église en Équateur, fidèle aux exigences de l'Évangile et à sa longue tradition de service, n'épargnera aucun effort dans son œuvre tenace de promotion en faveur de l'individu, de la famille et de la société. Les pasteurs, prêtres et communautés religieuses, animés du désir de témoignage évangélique, exempt d'intérêts provisoires et de parti, continueront à apporter leur contribution valable dans des domaines aussi importants que l'éducation, la santé, le service aux autochtones et aux plus nécessiteux.

A ce propos, il est réconfortant de reconnaître la juste liberté que le statut constitutionnel de l'Équateur reconnaît aux activités de l'Église. C'est le résultat des accords qui dessinent le système juridique actuel comme un instrument qui a fait ses preuves, et qui délimitent les obligations et les droits respectifs en vue d'une collaboration loyale entre l'Église et l'État, à partir du respect mutuel et de la liberté.

M. l'Ambassadeur, avant de conclure cette rencontre, je voudrais vous assurer de mon estime, de mon soutien et de mes meilleurs vœux afin que l'importante mission que vous commencez

aujourd'hui soit féconde pour le bien de l'Equateur. A nouveau, je vous demande d'être l'interprète de mes sentiments et de mon espoir auprès du Gouvernement et des autres instances de votre pays, tandis que j'invoque la bénédiction de Dieu et les grâces de l'Esprit sur vous, sur votre famille et vos collaborateurs et sur tous les fils et filles bien-aimés de la noble nation de l'Equateur.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.12 p.9.*

© Copyright 1989 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana